

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE FOURBANNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

vendredi 5 mai 2017

Présents : Marie-Christine GRENET, Fabrice JOURNOT, Laëtitia JOURNOT, Marlène BALLAND, David BRANGET, Isabelle MONTENOISE, Gérard MOUGEY, Alain MICHELOT, Rodolphe MULIN, Stéphane BESNARD, Nadine VERNEREY.

Secrétaire: Isabelle MONTENOISE

La séance commence à 20h10.

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

A- COMPTE DE GESTION 2016

Il convient d'approuver le compte de gestion 2016 certifié conforme au compte administratif 2016.

La balance générale de l'exercice 2016 s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement	105953.26 €
Recettes de fonctionnement	110677.06 €

Excédent 4723.80 €

Excédent de Fonctionnement cumulé 31/12/2016 : 78017.51 + 4723.80 = 82741.31 €

Dépenses d'investissement	57591.22 €
Recettes d'investissement	60843.85 €

Excédent 3252.63 €

Excédent d'investissement cumulé 31/12/2016 : 8944.38 + 3252.63 = 12197.01 €

BALANCE GENERALE :

Section de fonctionnement : 82741.31 €

Section d'investissement : 12197.01 €

En conséquence, l'excédent global d'investissement de clôture s'élève à 12197.01 € et l'excédent global de fonctionnement de clôture s'élève à 82741.31 €.

Ces résultats sont conformes avec ceux retracés dans le compte de gestion du receveur.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent le compte de gestion 2016 présenté :

Voix contre : 0 Abstention: 0 Pour : 11

B - COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Mme GRENET Marie-Christine 1er adjointe au Maire présente le compte administratif 2016.

Conformément à la procédure, le Maire n'a pas pris part au vote.

Après avoir pris connaissance des documents, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 et constate la conformité des comptes avec les résultats issus du compte de gestion du receveur.

Vote contre: 0 Abstention : 0 Pour : 10

2. BUDGET PRIMITIF 2017

➤ Vote des 3 taxes communales

Suite au transfert de la compétence scolaire et au choix de la CCDB de fiscaliser celui ci, la directrice générale des services de la CCDB est venue exposer au conseil municipal le mode de calcul des taux de fiscalité communaux qu'il conviendrait d'appliquer pour 2017 sur la commune.

Il est proposé de voter les taux suivants :

Taxe Habitation : taux de 9.56 %

Taxe Foncier bâti : taux de 3.86 %

Taxe Foncier non bâti : taux de 9.69%

Vote contre : 0 Abstention : 1 Pour : 10

L'exposé du maire entendu le conseil municipal vote à la majorité les taux communaux proposés.

➤ Redevance assainissement

Rappels des prix au m3 :

En 2014 : 1,51€, en 2015 : 1.54 €, en 2016 : 1.57 €

Après débat, le Conseil Municipal propose de fixer la redevance assainissement à 1.60 €.

Vote contre : 3 Abstention : 3 Pour : 5

A la majorité, la redevance assainissement est fixée à 1.60 € le m3 en 2017.

➤ Subventions

Le Conseil Municipal décide de reconduire pour l'année scolaire 2017/2018 l'aide habituellement accordée pour les voyages scolaires.

Rappel des conditions :

- Fourniture d'une attestation de l'établissement scolaire.
- Une subvention annuelle par élève

- L'aide est égale à 25% du montant de la sortie, plafonnée à 50 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'aide accordée.

➤ **Cartes jeunes 2017/2018**

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler son partenariat avec le Centre Régional d'Information Jeunesse et d'offrir aux jeunes de la Commune « le Pack Avantages Jeunes 2017/2018 aux conditions suivantes :

- Etre âgé de plus de 10 ans et de moins de 26 ans.
- Ne pas être salarié.

➤ **Renouvellement de la convention de suivi agronomique**

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal accepte de reconduire la convention correspondant à l'établissement du plan d'épandage et au suivi agronomique des boues de la station d'épuration avec la chambre d'agriculture du Doubs .

Il mandate et autorise le Maire pour signer la convention et toutes pièces concernant le dossier.

➤ **Vote du budget**

BUDGET PRIMITIF 2017 :

Section fonctionnement :

Recettes : 140 021.78 €

Dépenses : 63127.34 €

Excédent : 76 894.44 €

Section investissement :

Recettes : 16 151.54 €

Dépenses : 8 944.58 €

Excédent : 7 206.96 €

Reconnait un excédent de fonctionnement de 76 894.44 € et un excédent d'investissement de 7 206.96 €.

Vote contre : 0

Abstention : 1

Pour : 10

Le conseil municipal approuve à la majorité le budget primitif 2017.

3. DIVERS

➤ **Affouage**

Dans la commune , 9 affouagistes se sont inscrits pour l'année 2017/2018

Les lots seront définis courant de l'automne.

➤ **Le City**

Les enfants de la commune ont adressé un courrier au Maire en demandant le remplacement des filets des cages du City.

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour cet achat.

➤ **Nettoyage du village**

Le Maire rappelle aux conseillers que le nettoyage du village a lieu le samedi 20 mai à 8h30.

➤ **Fibre optique**

Pour information, Fabrice Journot a élagué dans le chemin du Tunnel afin qu'un administré puisse être relié à la fibre optique.

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le vendredi 23 juin à 20 heures.

La séance est levée à 23 heures 15.

Le MAIRE de FOURBANNE
Laëtitia JOURNOT